

REPUBLIQUE FRANCAISE

P  
R  
O  
C  
E  
S  
  
V  
E  
R  
B  
A  
L



**Séance du Conseil Municipal**

**Jeudi 07 Février 2019**

**18h30**

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

**Procurations :**

Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Ghislaine GUY  
M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN  
Mme Valentine HENTIC (*arrivée à 19h10*) a donné procuration à M. Eric BRUCHET  
M. Anthony MOTOT (*arrivé à 19h*) a donné procuration à M. Antoine ALLEGRINI  
M. Régis ARMENICO a donné procuration à M. Didier FERREINT  
M. JPierre CHABERT a donné procuration à M. Philippe PIGNET  
Mme Paula EIDENWEIL a donné procuration à Mme Nadine POURCIN

**Absente et excusée sans procuration : Mme Jocelyne REILLE**

M. Claude MARTINELLI est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Présentation des jeunes conseillers qui forment le conseil Municipal Junior. Déjà plusieurs projets : visite de la Sous-Préfecture, collecte pour les restos du cœur, Ludothèque.....

\*\*\*\*\*

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2018 ;

Aucune remarque

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Régine LÉMAITRE, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT(+ procuration Régis ARMENICO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Rapport n°1 Débat d'orientation budgétaire 2019 (DOB)**

- Arrivée de M. A MOTOT à 19h
- Arrivée de Mme V HENTIC à 19h10

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une copie de l'annexe du DOB est à disposition du public afin de faciliter le suivi du support Power Point qui sera projeté.

Elle remercie tous les élus et les techniciens pour le travail réalisé mais regrette l'absence de l'opposition lors de la commission des finances.

Présentation et argumentation du Power Point .

P PIGNET souligne une maladresse de rédaction en page 6 de l'annexe « *la commune a eu l'opportunité d'augmenter les impôts* »

Mme le Maire répond que dans le chapitre investissement les dépenses sont justifiées avec les projets en cours qui sont subventionnés par le Département à hauteur de 60%, 40% restant à la charge de la commune. Pour revenir au texte on peut convenir d'une faute de sémantique.

P PIGNET constate sur le graphique, page 9, le résultat négatif pour 2018...Attention au « bas de laine »

Mme le Maire répond que la collectivité n'a pas vocation d'être une banque. Nous nous sommes engagés à conserver la trésorerie que nous avons héritée en 2014.

P PIGNET souligne que les taux d'emprunts sont actuellement très bas, pourquoi ne pas en profiter ?

Mme le Maire rappelle que la situation financière de la commune est favorable, elle permet de ne pas emprunter et ne pas endetter la commune. Cela est un choix politique de gestion.

D FARRO demande si dans les années à venir un emprunt est envisageable ?

Mme le Maire répond que cela peut être envisagé mais pas dans l'immédiat vu la trésorerie

D FARRO demande pourquoi maintenir la dette et ne pas la rembourser ?

Mme le Maire informe que la dette a été divisée par 2 depuis 2014. Après avis des partenaires le remboursement ne serait pas opportun

A ALLEGRINI rappelle tous les projets structurants qui sont en cours. La dette s'épuisera toute seule. De plus si le choix de la commune serait de rembourser la dette on subirait des pénalités de clôture.

F LEGIER précise que l'emprunt actuel concerne la gendarmerie et que les loyers équilibrent les échéances.

P PIGNET revient sur le 1<sup>er</sup> paragraphe page 5 sur les finances de la Métropole

Mme le Maire répond que la dotation de solidarité est intégrée aux AC, elles sont pérennes

A ALLEGRINI rappelle les effets dans 2 ans du FCTVA sur les investissements des gros projets

P PIGNET souligne l'augmentation du budget de la restauration (page 6)

Mme le Maire rappelle la clôture de la Caisse des Ecoles et le transfert du budget sur la commune, c'est une augmentation de fait.

P PIGNET s'interroge sur le choix du poste d'informaticien

Mme le Maire confirme que ce poste est en fonction depuis septembre. C'est un agent efficace qui facilite le quotidien du personnel administratif dans tous les services. Il sera en charge également d'organiser des formations en interne sur les outils numériques

D FARRO demande comment cela se passera quand il sera en congé

A ALLEGRINI répond que l'assainissement des réseaux a été fait, la proximité avec les agents permet une meilleure autonomie individuelle. Pas de souci pour que cette personne soit en congé, les services géreront.

P PIGNET relève les propos de Mme le Maire sur un programme « ambitieux », lui-même le qualifierait de « nécessaire ».

Mme le Maire répond qu'il s'agit bien d'un programme ambitieux aux vues de tous les projets portés par l'équipe municipale et ses techniciens. Tous ces projets demandent beaucoup de préparation et une concertation importante avec les administrés.

A ALLEGRINI rappelle le CDDA de 12M€ ...alors oui ce programme est ambitieux pour la commune de Mallemort.

P PIGNET souligne des problèmes de chauffage à l'église

Mme le Maire atteste que toute l'installation électrique est à refaire, problème de norme. La toiture est aussi à revoir ...en urgence

D FARRO souhaite que le Power Point du DOB soit mis sur le site internet de la commune

Mme le Maire approuve et informera le service COM

### **Vote à la Majorité,**

**Par 19 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M.Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

**Par 9 Abstentions :** Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Prend acte** de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'année 2019

### **Rapport n°2 : Bilan annuel 2018 des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)**

Il s'agit de présenter et d'approuver le bilan annuel d'exécution des 2 opérations ouvertes sous forme d'AP/CP : Maison des Associations (MDA) et AV J.Curie et Luberon ouvertes en 2018.

Au 31/12/2018 les crédits disponibles de la MDA est de 580 668,19 € et sont reportés sur 2019  
De même, les crédits disponibles AV J.Curie et Luberon sont de 1 292 712,43 € et sont reportés sur 2019.

Aucun débat

### **Vote à la Majorité**

**Par 19 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M.Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

**Par 9 Abstentions :** Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Approuve** le bilan de synthèse des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) ;  
**Reporte** les crédits de paiement inutilisés en 2018 sur l'exercice 2019

### **Rapport n°3 : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2019**

Comme chaque année, il convient d'attribuer les subventions aux associations.

D FARRO rappelle les projets ambitieux présentés mais regrette que les associations, nombreuses sur la commune, ne reçoivent pas plus de subvention. Le montant alloué représente 1% du budget.

A ALLEGRINI répond que la commune est bienveillante auprès de ses associations. Tous les dossiers sont étudiés en commission. Des subventions de fonctionnement sont allouées aux associations ainsi qu'une subvention exceptionnelle liée à un projet spécifique.

Mme le Maire rappelle aussi l'aide au fonctionnement par la mise à disposition gratuite des salles, sans aucune charge (eau, électricité, entretien..) tous ces services sont à rajouter et représente bien plus que 1% du budget. Beaucoup de communes (Alleins, lambesc..) louent leurs salles aux associations.

A ALLEGRINI confirme que le tissu associatif se porte bien à Mallemort et précise que chaque association doit aussi démarcher auprès du Département, de la Région, des Fédérations pour trouver des subventions complémentaires.

A ANDREIS demande pourquoi la manifestation MSDD n'est pas dans le tableau et combien coûte cet évènement ?

E BRUCHET rappelle qu'il s'agit d'une manifestation portée par un prestataire extérieur pour un coût de 24 000 €

M MARTIN informe qu'il s'abstiendra de voter par rapport aux conventions d'objectifs

Mme le Maire informe que les subventions liées aux conventions d'objectifs seront présentées ensuite.

- Mme R LEMAITRE, M. P PIGNET (+ procuration JP CHABERT) ne prennent pas part au débat ni au vote

#### **Vote à l'Unanimité**

**Par 25 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Approuve** le montant et la répartition des subventions municipales 2019

**Dit** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal 2019.

#### **Rapport n°4 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à BTP-CFA**

Mme le Maire rappelle que la somme proposée correspond aux critères de formation d'un jeune Mallemortais au centre de formation BTP à Bourg/Bresse.

Aucun débat

#### **Vote à l'Unanimité**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Anthony MOTOT), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Attribue** une subvention exceptionnelle au BTP CFA de 50€ ;

**Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

#### **Rapport n°5 : Attribution d'une subvention à l'association « Crèche les Auceau » et approbation de la convention d'objectif 2019**

Aucun débat

- M. C MARTINELLI et Mme E AZARD ne prennent pas part au débat ni au vote

#### **Vote à la Majorité,**

**Par 25 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY, Virginie

ARTERO, Bruno LAQUAY, M.Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Par 1 Abstention :** Michel MARTIN

**Approuve** le montant de 100 000€ de subvention pour l'année 2019 ;

**Approuve** la Convention d'Objectif 2019 ;

**Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2019.

**Rapport n°6 : Attribution d'une subvention à l'association « Office Tourisme » et approbation de la convention d'objectif 2019**

Aucun débat

- M.C MARTINELLI et Mme V ARTERO ne prennent pas part au débat ni au vote

**Vote à la Majorité,**

**Par 25 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY, M.Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Par 1 Abstention :** Michel MARTIN

**Approuve** le montant de 85 000€ de subvention pour l'année 2019 ;

**Approuve** la Convention d'Objectif 2019 ;

**Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2019

**Rapport n°7 : Attribution d'une subvention à l'association « Vivons Ensemble » et approbation de la convention d'objectif 2019**

P PIGNET demande pourquoi le versement est plus important ?

A ALLEGRINI explique que le versement de la CAF est en décalage de plusieurs mois, afin d'éviter des problèmes de trésorerie à l'association la subvention a été augmentée. Cela ne sera peut-être pas le cas l'année prochaine

- Mme M.BREMOND ne prend pas part au débat ni au vote

**Vote à la Majorité,**

**Par 26 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY(+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M.Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Par 1 Abstention** : Michel MARTIN

**Approuve** le montant de 107 000€ de subvention pour l'année 2019 ;

**Approuve** la Convention d'Objectif 2019 ;

**Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2019

### **Rapport n°8 Mise à disposition de locaux municipaux de l'espace jeune aux structures intercommunales**

La commune de Mallemort met à disposition de l'association Léo LAGRANGE les locaux de l'Espace Jeune situés avenue de la Fontaine. Ceci en vue d'organiser l'accueil et les activités de loisirs des enfants de 11 à 17 ans.

Dans ce contexte, une convention tripartite pour l'année 2019, sera conclue entre la Commune, le SIVU et l'association Leo LAGRANGE et actera ainsi les conditions de l'utilisation des locaux.

Aucun débat

### **Vote à l'Unanimité**

**Par 28 voix pour** : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du local Espace Jeune pour les structures jeunesse intercommunales pour l'année 2019.

### **Rapport n°9 : Accord de pré-engagement à l'élaboration d'une convention territoriale globale avec la CAF**

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'une convention de service aux familles avec la CAF. Un diagnostic sera réalisé en 2021.

P PIGNET demande si cet engagement aura un coût pour la commune ?

Mme le Maire infirme et précise que la CAF gèrera le diagnostic. Aucun coût pour la commune

### **Vote à l'Unanimité**

**Par 28 voix pour** : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Autorise** Madame le Maire à signer l'accord de pré-engagement à l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF.

### **Rapport n°10 : Convention de partenariat avec Pole Emploi / Convention d'application portant mise à disposition du logiciel OPUS**

C MARTINELLI précise qu'il s'agit d'un outil de travail pour les demandeurs d'emplois et les entreprises locales.

Mme le Maire précise qu'après les travaux d'aménagement de la Mairie un espace « Emploi » sera prévu dans de bonnes conditions

#### **Vote l'Unanimité**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), Philippe PIGNET (+ procuration J. Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat local avec Pôle Emploi ;

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'application portant mise à disposition d'OPUS.

#### **Rapport n°11 : Modification des membres de la commission CCA.**

G GUY précise que suite à la démission de certains membres, il convient de renommer une autre personne.

D FARRO demande quels sont les représentants d'associations ?

G GUY répond Mme GENSON pour l'association « ACSE Cygne », Mme LEMAITRE pour l'association « Vaincre la Mucoviscidose »

D FARRO demande si la date du Forum Handicap pourrait être fixée plutôt le weekend ?

G GUY répond que cela est difficile car les partenaires ne sont pas disponibles le weekend end et de plus les écoles participent aussi au forum

#### **Vote à l'Unanimité**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), Philippe PIGNET (+ procuration J. Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Approuve** la modification des membres siégeant à la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

#### **Rapport n°12 : Résiliation de la convention cadre relative au service mutualisé pour l'instruction du droit des sols.**

En date du 11 juillet 2013, la commune de Mallemort a adhéré à la convention cadre proposée par l'ex Agglopolé Provence mettant à disposition des communes adhérentes un service instructeur du droit des sols. La structuration et l'effectif du service urbanisme permettent désormais de pouvoir assurer de manière autonome l'instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme

Le retrait de cette convention contribue à une meilleure efficacité du service public.

Aucun débat

#### **Vote à l'Unanimité**

**Par 28 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M. Claude



POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Approuve** la résiliation, à compter du 01/04/2019, de la convention cadre et ses avenants relatifs à l'instruction du droit des sols adoptés par délibération du 11 juillet 2013 ainsi que les avenants adoptés par la suite en date du 20 mars 2015 et du 09 juillet 2015.

**Autorise** Madame le Maire, à signer les documents nécessaires à cette résiliation.

### **Rapport n°13 : Acquisition de la parcelle B 520 Prémption SAFER**

La commune s'est portée candidate suite à la notification de la SAFER le 14 novembre 2018 concernant l'acquisition d'une parcelle cadastrée section B 520.

D FERREINT trouve cette acquisition inutile et aurait préféré réserver cette parcelle à un acquéreur

H RICARD répond que l'acquéreur en question était une société civile d'investissement dont on ne maîtrise pas l'activité ce n'était pas un agriculteur, il faut rester vigilant.

Mme le Maire explique que l'achat de cette parcelle est logique, elle complète un rassemblement de lots et nous souhaitons contribuer à la pérennisation d'une activité agricole existante.

D FERREINT demande pourquoi ce rapport a été vu en commission urbanisme ?

E BRUCHET répond que ce rapport est en cohérence avec le territoire et qu'il y avait un seul rapport pour convoquer une commission

H RICARD rappelle que plusieurs membres sont communs aux 2 commissions (urbanisme et agricole)

D FERREINT répond que de nombreux sujets auraient pu être abordés en commission notamment le point de vente agricole abandonné au rond-point

Mme le Maire répond qu'une convention est établie d'avril en septembre et aucune demande n'est faite en hiver. Ce point de vente n'est pas abandonné, néanmoins je note le manque d'entretien de la cabane que vous semblez avancer.

### **Vote à la Majorité,**

**Par 23 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Par 4 voix contre :** Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO)

**Par 1 Abstention :** Michel MARTIN

**Approuve** l'acquisition de la parcelle pour un montant de 4 770 € dont 1 270 € de frais de rétrocession pour la SAFER.

**Autorise** Madame le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat du bien considéré auprès de la SAFER ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **Rapport n°14 : Déclassement d'un chemin communal dans le domaine privé**

Certains administrés ont sollicité la commune pour acquérir des parties d'un ancien chemin communal bordant leurs propriétés entre la rue de la Campana et l'avenue de la Durance.

A ANDREIS s'interroge si cette décision n'entraînera pas d'autres demandes ?

E BRUCHET explique que ce chemin est inaccessible, en dénivelé avec des problèmes de ruissellement, un accès très difficile toutes ces raisons justifient ce déclassement

Mme le Maire informe que cette situation particulière a été analysée pour ce chemin et que cette décision ne sera pas généralisée. On reste vigilant sur le déclassement

P PIGNET s'interroge sur l'accord de tous les propriétaires

Mme le Maire répond que 8 propriétaires sont concernés et tous sont d'accord. Ce dossier était resté en souffrance depuis de nombreuses années. La Mairie fera une cession gratuite et les frais de notaire seront à leurs charges respectives.

D FARRO rajoute que la commune offre du terrain gratuit à des particuliers

Mme le Maire rassure et relative la situation il s'agit de parcelle de 3m<sup>2</sup> dans un chemin non entretenu avec des problèmes de pluvial. Cette opération ne pose aucun problème de conscience

V HENTIC demande si les nouveaux acquéreurs s'engagent à entretenir le terrain ?

C BRONDOLIN confirme

#### **Vote à la Majorité,**

**Par 24 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Philippe PIGNET (+ procuration J. Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Par 4 voix contre :** Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO)

**Déclasse** dans le domaine privé communal le délaissé de voirie appelé Chemin des Estrayas dans toute sa longueur, d'une surface de 331 m<sup>2</sup>.

**Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la procédure de déclassement du délaissé

#### **Rapport n°15 : Modification du tableau des effectifs**

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Lorsqu'il s'agit de suppression d'emploi, l'avis préalable du Comité Technique est nécessaire. Une réunion du Comité Technique a eu lieu le 25 Janvier 2019.

Aucun débat

#### **Vote à la Majorité,**

**Par 24 voix pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Philippe PIGNET (+ procuration J. Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

**Par 4 Abstentions :** Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Régis ARMENICO)

**Crée** 1 emploi permanent à temps complet de policier municipal sur le grade de gardien-brigadier,

**Crée** 1 emploi permanent à temps complet de responsable de service des ressources humaines sur le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe,

**Crée** 1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade d'adjoint administratif,

**Supprime** 1 poste de rédacteur,

**Supprime** 1 poste de directeur de vie éducative,

**Supprime** 1 poste d'agent de maîtrise principal,

**Approuve** le nouveau tableau des effectifs.

**Inscrit** les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget 2019

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire**

\*\*\*\*\*

### **Questions Diverses**

M MARTIN souligne le problème de distribution du courrier par la poste et notamment les dossiers du conseil municipal

Mme le Maire propose plusieurs solutions :

- Le dossier est déposé dans chaque casier nominatif des élus à la Mairie
- Le dossier est porté au domicile par la police municipale

P PIGNET souhaiterait le recevoir en numérisé

Mme le Maire rappelle qu'il est difficile pour le service de faire du cas par cas. Si le dossier est numérisé chacun doit être capable de l'imprimer pour le jour du conseil ou l'avoir sur une tablette

D FARRO souhaiterait les 2 versions papier + numérique

Mme le Maire souligne que dans ce cas on n'est plus en situation de dématérialisation

A ANDREIS rapporte que la croix qui se trouvait au porche de l'entrée de l'ancienne école J d'Arc a disparu ?

M MARTIN, P PIGNET et F LEGIER répondent que cette croix a été enlevée depuis plusieurs années et soutiennent qu'elle a été offerte à l'école privée St Michel sise à Pt Royal

Mme le Maire informe qu'au départ des travaux de la MDA un constat d'huissier a été établi qui retracera ce genre d'information.

A ANDREIS informe que certaines personnes s'inquiètent de la hauteur du nouveau bâtiment de la MDA.

A ALLEGRINI répond que ce projet tient compte des habitations mitoyennes et notamment au niveau de la visibilité afin qu'il n'y ait pas de vis-à-vis.

Mme le Maire rappelle que ces personnes ont été entendues. L'architecte leur a fourni des explications qui les ont rassurés.

\*\*\*\*\*

Infos diverses

Prochain CM **27/03/2019**

Fin de la séance à 21H15